



Bulletin Officiel

N° 3836 Jeudi 21 Avril 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	2-3
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE RELATIFS AU 1ER TRIMESTRE DE L'EXERCICE COMPTABLE 2010	4
تذكير لشركات المساهمة العامة	5
RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APE	5

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV AVENIR	6
SICAV L'INVESTISSEUR	6
SICAV L'EPARGNANT	7
ASSURANCES SALIM	7

INFORMATIONS POST AGO

AL HIFADH SICAV	8
ARAB BANKING CORPORATION – TUNISIE –ABC–	9-10

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE ESSOUKNA	11
TELNET HOLDING SA	12-13
ARAB TUNISIAN BANK –ATB–	14-16
UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI –	17
TUNINVEST SICAR	18-19

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR-	20-21
TUNISIE LAIT	22
SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS " SOTUMAG "	23

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME-	24-25
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-	26-30
SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE DE TEBOULBA –SOPAT–	31-32

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE - SPDIT SICAF -	32
---	----

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-	33
---	----

OFFRE A PRIX FERME –OPF–

AVIS D'OFFRE A PRIX FERME –OPF– ET D'ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE «TELNET HOLDING»	34-41
---	-------

COURBE DES TAUX

42

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

43-44

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010 – PHENICIA SEED FUND	
--	--

COMMUNIQUÉ DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIÉTÉS FAISANT
APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.

Ainsi, pour l'exercice comptable 2010, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2011.

- Suite -

Dans ce cadre, le conseil du marché financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

COMMUNIQUÉ DU CMF

RAPPEL AUX SOCIÉTÉS ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant et publiant leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2011, au plus tard le 20 avril 2011.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

بلاغ هيئة السوق المالية

تذكر هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة أنه يتعين عليها طبقاً لأحكام الفصل 36 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلقة بالمساهمة العامة، إعلام العموم وفي أقصر الآجال بواسطة بلاغ صادر في صحيفة يومية وفي النشرة الرسمية لهيئة السوق المالية وفي نشرة بورصة الأوراق المالية بتونس بكل حدث هام من شأنه إذا بلغ إلى العموم، أن يكون له أثر ذو أهمية نسبية على سعر أو قيمة أوراقها المالية. وبصفة خاصة وباعتبار أن الأمر يتعلق بمعطيات من شأنها التأثير على الوضعية المالية وعلى نتائج الشركة، فإن شركات المساهمة العامة مدعوة إلى إعلام العموم بكل معلومة تتعلق بنتيجة أعمال خلية المتابعة التي تم عند الاقتضاء إرسالها.

كما أن هذه الشركات مدعوة إلى تقديم عرض لآفاقها المستقبلية المحينة صلب التقرير السنوي حول التصرف في الشركة لسنة 2010، وعليها عند الاقتضاء تحليل الفوارق مقارنة بالتقديرات التي سبق نشرها.

2011 - AC - 5

COMMUNIQUÉ DU CMF

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne qu'en vertu des dispositions de l'article 36 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues de porter à la connaissance du public, par voie de communiqué dans un journal quotidien, dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans le bulletin de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans les plus brefs délais, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres de ces sociétés. Plus particulièrement, et s'agissant d'éléments qui seraient de nature à impacter la situation financière et les performances de la société, lesdites sociétés sont invités à porter à la connaissance du public toute information relative aux résultats des travaux de cellule de suivi mise en place à cet effet, le cas échéant.

Les sociétés faisant appel public à l'épargne sont également appelées à exposer au niveau du rapport annuel sur la gestion relatif à l'exercice 2010, les perspectives d'avenir actualisées, et à analyser les écarts, le cas échéant, avec les prévisions annoncées antérieurement.

2011 - AC - 5

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SICAV AVENIR
Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59
Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994
Siège social : 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV

CONVOCATION AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Les actionnaires de SICAV AVENIR sont invités à se réunir en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire le mercredi 27 avril 2011 à 11 heures et 11 heures et demi du matin à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque, Cité des Sciences, 34 Rue Hédi Karray – El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2010
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2010
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2010
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2010
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2010
- 6- Fixation du montant des jetons de présence

Assemblée Générale Extraordinaire

Mise à jour des statuts de la société conformément à la législation en vigueur.

2011 - AS - 278

SICAV L'INVESTISSEUR
Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59
Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991
Siège social : Rue Hédi Nouira - Tunis

CONVOCATION AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Les actionnaires de SICAV L'INVESTISSEUR sont invités à se réunir en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire le jeudi 28 avril 2011 à 10 heures et 10 heures et demi du matin à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque, Cité des Sciences, 34 Rue Hédi Karray – El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2010
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2010
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2010
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2010
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2010
- 6- Fixation du montant des jetons de présence

Assemblée Générale Extraordinaire

Mise à jour des statuts de la société conformément à la législation en vigueur.

2011 - AS - 279

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SICAV L'EPARGNANT
Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996
Siège social : Siège social : Rue Hédi Nouira - Tunis

CONVOCAATION AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Les actionnaires de SICAV L'EPARGNANT sont invités à se réunir en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire le vendredi 29 avril 2011 à 10 heures et 10 heures et demi du matin à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque, Cité des Sciences, 34 Rue Hédi Karray – El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2010
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2010
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2010
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2010
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2010
- 6- Fixation du montant des jetons de présence

Assemblée Générale Extraordinaire

Mise à jour des statuts de la société conformément à la législation en vigueur.

2011 - AS - 280

Assemblée Générale Ordinaire

ASSURANCES SALIM

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis

Les actionnaires de la Société ASSURANCES SALIM sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **Jeudi 05 Mai 2011, à 10 heures** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2010 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2010 ;
- 3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2010 ;
- 4- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2010;
- 7- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres du comité permanents d'audit;
- 8- Renouvellement de la composition du Conseil d'Administration ;
- 9- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes.

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

2011 - AS - 253

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**AL HIFADH SICAV**

**Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001**

Siège Social : 32, Rue Hédi Karray Imm STUSID BANK 1082 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 19/04/2011**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2010, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2010, établi en application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, donne quitus entier et définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2010.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition du résultat de l'exercice clos au 31/12/2010, comme suit :

	<u>(Valeurs en dinars)</u>
• Résultat d'exploitation de l'exercice 2010	1 135 888,867
• Régularisation du résultat d'exploitation	-130 488,381
• Report à nouveau antérieur	78,566

• Résultat distribuable de l'exercice 2010	1 005 479,052
• Affectation en dividendes	-1 005 253,962
• Affectation en report à nouveau	+225,090

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende net par action au titre de l'exercice 2010 à 3,774 dinars et d'affecter le reliquat soit 225,090 DT au compte report à nouveau.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la date de mise en paiement des dividendes au jeudi 05 mai 2011. Elle réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions d'AL HIFADH SICAV.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

- Renouveler, pour une nouvelle période de trois ans (exercice de 2011 à 2013), les mandats des administrateurs suivants :
 1. La STUSID BANK
 2. La TSI
 3. M. Hafedh SBAA
 4. M. Ridha AYED
- Nommer, pour une période de trois ans (exercice de 2011 à 2013), en qualité d'administrateur :
 1. M. Hamadi AMMARI en remplacement de M. Mohamed Laroussi BOUZIRI
 2. Mme Sameh KHEMIRI en remplacement de Mme. Sarra CHEDLY

Ces remplacements se sont imposés dans le but de se conformer aux dispositions légales, visant à séparer entre les fonctions de dépositaire et de gestionnaire.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au Directeur Général ou à toute personne nommément désignée par lui.

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO :

Arab Banking Corporation – Tunisie
Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy –
1053 les Berges du Lac Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2010, l'ABC publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres,

I - Les résolutions adoptées :

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'ordre du jour, la modalité et le délai de convocation pour la réunion dans son intégralité.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des Etats Financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2010, et après lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, approuve les dits Etats Financiers individuels.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2010, approuve les conventions qui y sont mentionnées relatives aux opérations entre les deux Unités On Shore et Off Shore et aux obligations et engagements pris par la banque au profit de son Directeur Général et ses Administrateurs, concernant les éléments de leurs rémunérations, les indemnités ou les avantages qui leurs sont dus.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat bénéficiaire net dégagé au titre de l'exercice 2010 qui s'élève à un million deux cent cinquante et un mille dinars [1 251KTND] et décide de l'affecter en résultat reporté comme suit:

Résultat de l'année 2010	1 251 K TND
Perte reportés	(24 728) K TND
Report à nouveau	(23 477) K TND

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2010.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2011, la somme de Cent Vingt Cinq Mille Dollars net. Le Conseil d'Administration fixera les modalités de distribution de la dite somme. La Banque se chargera de couvrir les frais de séjour des membres du Conseil lors des réunions du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation prescrite par la loi.

Cette résolution, mise en vote est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable :

**Bilan (Après Répartition de Résultat)
Exercice clos le 31 Décembre 2010
(Unité : en 1 000 DT)**

	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
<u>ACTIF</u>			
- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	6 116	6 136
- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	201 611	182 554
- Créances sur la clientèle	4.3	25 806	25 141
- Portefeuille-titres commercial		0	0
- Portefeuille d'investissement	4.4	52	51
- Valeurs immobilisées	4.5	1 499	1 968
- Autres actifs	4.6	3 956	9 179
TOTAL ACTIF		239 040	225 029
<u>PASSIF</u>			
- Banque centrale et Centre de chèques postaux		0	0
- Dépôts et avoirs des établissements bancaires financiers	4.7	20 507	17 030
- Dépôts et avoirs de la clientèle	4.8	188 193	171 999
- Emprunts et ressources spéciales	4.9	37	73
- Autres passifs	4.10	3 504	10 378
TOTAL PASSIF		212 241	199 481
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
- Capital		50 000	50 000
Réserves		277	277
- Résultats reportés		(23 478)	(24 729)
- Résultat de l'exercice		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.11	26 799	25 548
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		239 040	225 029

Rapport Annuel 2001

III- L'état d'évolution des capitaux propres.

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-09	50 000	277	(24 728)	1 251	26 799
Affectation du résultat 2009					0
Augmentation du capital					0
Distribution de bénéfices					0
Résultat au 31-12-10			1 251	(1 251)	0
Solde au 31-12-10	50 000	277	(23 477)	(Unité : en 1 000 DT)	26 799

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ESSOUKNA

Siège social : 46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelleville - 1082 TUNIS -

La Société ESSOUKNA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2011.

LIBELLES	AU 31/03/2011	AU 31/03/2010	AU 31/12/2010
REVENUS			
VENTES	1 229 001	2 622 472	14 376 416
Ventes de logements	1 169 922	2 517 185	12 242 824
Ventes de magasins et bureaux	0	51 704	1 688 177
Ventes de terrains lotis	59 079	53 583	445 416
PRODUITS DES PARTICIPATIONS	0	0	179 523
AUTRES	0	0	27 481
VALEUR AJOUTÉE BRUTE	427 077	791 745	5 295 843
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	176 202	581 620	3 563 787
STOCK EN COURS	14 092 227	13 628 703	12 856 995
STOCK DE PRODUITS FINIS	17 255 212	6 079 019	18 079 713
STOCK DE TERRAINS A BÂTIR	3 922 920	7 540 078	4 383 961
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 735 163	3 829 788	3 753 195
STRUCTURE DES PLACEMENTS	722 250	2 048 000	1 020 500
PLACEMENTS	24 000	24 000	24 000
FONDS GÈRES	698 250	2 024 000	996 500
BONS DE CAISSE			
LES PRISES DE PARTICIPATIONS ET LES CESSIONS DE LA PÉRIODE			
PRISE DE PARTICIPATIONS	0	0	0
CESSION DE PARTICIPATIONS	0	0	0
TOTAL DES CRÉANCES	1 281 850	1 391 201	1 658 656
AVANCES REÇUES DES CLIENTS	2 663 169	4 004 849	1 071 069
DEPENSES ENGAGÉS AU COURS DE LA PÉRIODE RELATIVES AUX TRAVAUX ET ÉTUDES	659 943	2 727 647	17 923 134

Le Chiffre d'Affaires est constitué des cessions définitives matérialisées par des contrats signés par les deux parties (ESSOUKNA et le Client).

Les Stocks sont évalués suivant la méthode de l'achèvement.

Les faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours du 1^{er} trimestre 2011 se résument comme suit :

- La récupération auprès de l'Agence Foncière d'Habitation, de cinq lots de terrains achetés en 2009 et dont l'achat à été annulé unilatéralement par cette dernière en avril 2010. Cette opération a été prise en compte lors de l'arrêté des états financiers au 31/12/2010.

- La société a récupéré son droit d'achat de lots de terrains auprès de l'Agence Foncière d'Habitation.

- Le chiffre d'affaires a enregistré durant cette période une baisse et cela suite aux événements qui a connu le pays. Une bonne reprise a été enregistrée et les objectifs communiqués pour l'année 2011 seront réalisés.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

TELNET HOLDING SA

Siège social : Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène

La Société TELNET Holding publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2011.

(En TND)

	1er TRIM 2011	1er TRIM 2010	VARIATION	VARIATION %	AU 31/12/2010 (**)
Produits d'exploitation (1)	6 228 747	5 896 506	332 241	5,6%	29 325 511
• Pôle Recherches et développement en ingénierie produit	5 473 225	4 669 958	803 267	17,2%	21 895 858
• Pôle télécoms et intégration réseaux	657 205	854 800	-197 595	-23,1%	5 798 212
• Pôle Services PLM	98 317	371 748	-273 431	-73,6%	1 631 441
Produits de placement	-	-	-	-	182
Charges Financières (dont Loyers de leasing)	181 489	123 019	58 470	47,5%	710 499
Charges d'exploitation (2) (*)	5 070 084	4 838 488	231 596	4,8%	24 600 751
• Charges de personnel	4 328 384	3 054 104	1 274 280	41,7%	13 456 617
• Charges d'exploitation autres que les charges de personnel	2 085 861	2 785 116	-699 255	-25,1	11 144 134
• Variation des travaux encours	-1 344 161	-1 000 732	-343 429	34,3%	-
Marge d'EBITDA (1) – (2)(1)	19%	18%			16%

(*) : Ces charges n'incluent pas les dotations aux amortissements et aux provisions

(**) : Selon les états financiers provisoires, avant audit par le commissaire aux comptes

- Suite -

FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE :

- La société Telnet Holding a obtenu le visa du CMF en date du 4 Avril 2011 sous le N° 11- 0738.
- Le premier trimestre 2011 a été marqué, sur le plan juridique, par la transformation des filiales TELNET INCORPORATED, Data BOX et TELNET TECHNOLOGIES de SARL en sociétés anonymes.

COMMENTAIRES DES INDICATEURS :

- **Produits d'exploitation:**

Les produits d'exploitation du Groupe TELNET sont passés de 5 896 506 dinars au 31 mars 2010 à 6 228 747 dinars au 31 mars 2011 enregistrant une évolution globale de 5,6%.

Les faits marquants du premier trimestre 2011 ayant une incidence sur les différentes activités du groupe Telnet peuvent se résumer par pôle d'activités comme suit :

- *Pôle Recherches et développement en ingénierie produit (représente 87,9 % des produits) :*
 - *L'activité de ce pôle n'a pas été affectée par les événements survenus en Tunisie et par conséquent l'exploitation continue d'une façon normale dans les divers sites tant en Tunisie qu'en France.*
 - *L'activité de ce pôle au 31 mars 2011 a connu une évolution de 17,2% particulièrement pour les activités automobile et monétique par rapport à la période au 31 mars 2010 suite à une croissance au niveau des ressources de 15%.*
- *Pôle télécoms et intégration réseaux (représente 10,5 % des produits) :*
 - *L'activité de ce pôle au 31 mars 2011 a connu une diminution de 23,1 % par rapport à la même période de 2010 liée à une régression du chiffre d'affaires local sur le marché d'intégration et expliquée par l'achèvement d'un marché important avec TUNISIE TELECOM qui avait cours de 2007 au 1^{er} semestre 2010.*
- *Pôle Services PLM (représente 1,6 % des produits) :*
 - *L'activité de ce pôle a connu une régression de 73,6 %. En effet, cette activité concerne le marché local qui a été freiné par la conjoncture actuelle du pays.*
 - *Deux marchés conclus avec le Ministère de l'enseignement supérieur (I.S.E.T Béja et E.N.I.M) sont en attente de démarrage.*

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES *

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**ARAB TUNISIAN BANK**

Siège Social :9, rue Hédi Noura, 1001 Tunis

L' ARAB TUNISIAN BANK publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2011

	Au 31/03/2011	Au 31/03/2010	Evolution Mars 11- Mars 10	Au 31/12/2010
1- Produits d'exploitation bancaire	59 508	59 926	-418	244 880
*Intérêts	37 251	32 049	5 202	134 454
*Commissions en produits	7 411	7 373	38	32 780
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	14 846	20 504	-5 658	77 646
2- Charges d'exploitation bancaire	26 292	25 081	1 211	100 322
*Intérêts encourus	25 253	24 343	910	94 100
*Commissions encourues	1 039	738	301	6 222
*Autres charges				
3- Produit Net Bancaire	33 216	34 845	-1 629	144 558
4- Autres produits d'exploitation	21	22	-1	106
5- Charges opératoires, dont:	16 793	15 702	1 091	70 353
*Frais de personnel	9 270	8 038	1 232	36 505
*Charges générales d'exploitation	5 155	5 243	-88	23 652
6- Structure du portefeuille au Bilan:	1 053 745	1 131 033	-77 288	1 000 246
*Portefeuille-titres commercial	852 638	958 991	-106 353	802 123
*Portefeuille-titres d'investissement	201 107	172 042	29 065	198 123
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan	2 211 142	1 757 404	453 738	2 322 381
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :	2 739 457	2 860 849	-121 392	2 889 741
*Dépôts à vue	1 151 051	1 075 209	75 842	1 185 364
*Dépôts d'épargne	483 881	411 731	72 150	477 038
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan	168 625	159 762	8 863	157 640
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan(*)	426 153	321 964	104 189	414 628

(*) Avant répartition du résultat

- Suite -

I – Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 31 Mars 2011

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

commissions: sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 31/03/2011, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2-3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction: titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide

- Titres de placement: se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois

- Titres d'investissement: les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention

- Titres de participation: actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice

- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

- Suite -

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion: les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte;
- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 31 Mars 2011.

- ✓ Les crédits nets de la banque ont atteint 2.211,1MD fin Mars 2011 contre 1.757,4MD au 31/03/2010, soit une augmentation de 25,82%.
- ✓ Le portefeuille-titres d'investissement a passé de 172,0 MD au 31 mars 2010 à 201,1MD au 31 mars 2011 soit une évolution de 16,89%.
- ✓ Le portefeuille-titres commercial a atteint 852,6 MD à fin Mars 2011 contre 959 MD au 31/03/2010 soit une baisse de 106,4 MD.
- ✓ Les dépôts de la clientèle ont atteint 2.739,5MD au 31-03-2011 contre 2.860,8MD à fin mars 2010 soit une baisse de 4,24%, dû essentiellement à une baisse des dépôts à terme des institutionnels de 303,9MD qui correspond à un choix volontaire avec pour objectif de privilégier des dépôts moins coûteux.

En effet cette baisse des dépôts à terme a été compensée en partie par :

- Une hausse du volume des dépôts à vue, qui s'est établi à 1.151,05 MD au 31/03/2011 contre 1.075,2 MD à fin mars 2010, soit 7,05% d'augmentation.
- Une bonne progression des comptes Epargne, de 17,52% pour s'établir à 483,9 MD et constituent 17,66% de l'ensemble des dépôts de la clientèle.
- ✓ Le produit net bancaire au 31-03-2011 s'est inscrit à 33,22 MD contre 34,84 MD pour la même période 2010. Cette diminution est due au fait que, contrairement au premier trimestre 2010, qui a enregistré une opération de cession de BTA ayant généré une plus-value de 5,8 MD, le premier trimestre 2011 n'a pas enregistré une opération pareille. Si l'on ne tient pas compte de cet élément le produit net bancaire au premier trimestre 2011 serait en augmentation de 14,48% par rapport au premier trimestre 2010.
- ✓ Les intérêts et commissions perçus sur engagement ont atteint 44,7 MD au 31/03/2011 contre 39,4 MD au 31/03/2010 soit une augmentation en volume de 5,3 MD.
- ✓ Les frais généraux de la banque ont atteint 16,8 MD à fin Mars 2011 contre 15,7 MD à fin Mars 2010 soit une progression de 7,0%.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES *

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège Social : 139, avenue de la Liberté-1002 Tunis Belvédère-

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatif au 1^{er} trimestre 2011.

Unité : 1000 DT

	AU 31/03/2011	AU 31/03/2010	AU 31/12/2010 (*)	VARIATION
1- Produits d'exploitation bancaire	40 568	31 421	157 727	29,11%
Intérêts	29 762	21 377	111 711	39,22%
Commissions en produits	7 645	7 051	32 168	8,42%
Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	3 161	2 993	13 848	5,61%
2- Charges d'exploitation bancaire	12 988	8 491	48 864	52,96%
Intérêts encourus et charges assimilées	12 485	8 017	46 461	55,73%
Commissions encourues	503	474	2 403	6,12%
3- Produit Net Bancaire	27 580	22 930	108 863	20,28%
4- Autres produits d'exploitation	608	470	2 177	29,36%
5-Charges opératoires, dont :	17 171	14 728	64 313	16,59%
Frais de personnel	11 617	9 948	41 957	16,78%
Charges générales d'exploitation	5 554	4 780	22 356	16,19%
6- Structure du portefeuille	104 553	113 049	105 815	-7,52%
Portefeuille titres commercial	4 246	9 390	4 415	-54,78%
Portefeuille Titres d'investissement	100 307	103 659	101 400	-3,23%
7-Encours des crédits à la clientèle	1 642 590	1 249 525	1 594 868	31,46%
8- Encours de dépôts, dont :	1 831 637	1 466 683	1 661 814	24,88%
Dépôts à vue	840 691	597 592	700 008	40,68%
Dépôts d'épargne	432 151	385 829	416 511	12,01%
9- Emprunts et ressources spéciales	42 923	33 564	47 524	27,88%
10- Capitaux propres	218 827	197 086	206 427	11,03%

(*) Les chiffres au 31/12/2010 ont été retraités.

SYNTHESE 1^{er} TRIMESTRE 2011

Les principaux indicateurs d'activité de l'UBCI au cours de ce premier trimestre de l'exercice 2011 ont enregistré une nette progression.

L'encours des crédits à la clientèle (net de provisions et d'agios réservés) a enregistré une évolution de 393 MD, pour atteindre 1.643 MD, soit un accroissement de 31% par rapport au 31/03/2010

Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 25 % pour atteindre 1.832 MD. Cet accroissement provient de l'évolution des comptes à vue (+40 %) et des comptes d'épargne (+ 12 %).

Les charges d'exploitation bancaire ont diminué de 53% par rapport à la même période de l'exercice 2010, suite à l'évolution des emplois..

Le produit net bancaire a augmenté, par conséquent, de 4.6 MD, passant de 22.9 MD à 27.5MD, soit une évolution de 20 % par rapport au 31/03/2010.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES *

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

TUNINVEST SICAR

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La société Tuninvest SICAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2011.

Revenus

Revenus par catégorie	Tr.1 2011	Tr.1 2010	Exercice 2010
1- REVENUS	147 293	346 680	3 852 528
Revenus des participations	2 883	240 779	3 610 296
Plus values sur cession d'actions			2 715 515
Dividendes			507 281
Intérêts	2 883	240 779	247 318
Autres revenus			140 181
Revenus des placements	144 410	105 901	207 233
Plus values sur cession d'actions Sicav	34 006	39 847	140 046
Plus values sur cession d'actions acquis en Bourse	33 849		
Dividendes (actions Sicav)	76 473	65 894	66 197
Autres revenus	81	161	989
Autres revenus (études et prestations de services)			35 000
2- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES, DONT	63 747	52 244	13 136
Frais sur titres de participation			13 243
Frais sur titres de placement	4 356		
Pertes sur cession des titres de placement (Sicav)			567
Moins Value latente sur titres Sicav	59 391	52 244	-674
3- FONDS A CAPITAL RISQUE REPARTIS EN	9 212 343	9 382 693	9 255 919
Capital social	1 932 000	4 830 000	1 932 000
Autres fonds propres (*)	7 380 326	4 557 535	7 323 919
Actions rachetés	-99 982	-4 842	

(*) Autres fonds propres avant affectation du résultat

Activité de la société TUNINVEST SICAR - Approbations - Décaissements - Désinvestissements

Approbations

Catégorie des projets et secteurs d'activité	Nombre de projets			Montants en dinars		
	Tr.1 2011	Tr.1 2010	Exercice 2010	Tr.1 2011	Tr.1 2010	Exercice 2010
Nouveaux promoteurs	0	0	0	0	0	0
Secteur agricole						
Secteur industriel						
Secteur des services						
Secteur touristique						
Restructuration, mise à niveau, privatisation	0	0	0	0	0	0
Secteur agricole						
Secteur industriel						
Secteur des services						
Secteur touristique						
Autres projets	1	0	0	3 000 000	0	0
Secteur agricole						
Secteur industriel						
Secteur des services	1			3 000 000		
Secteur touristique						
TOTAL	1	0	0	3 000 000	0	0
DONT						
Zones de développement régional						
Nouvelles technologies	1			3 000 000		

- Suite -

Désinvestissements

Catégorie des projets et secteurs d'activité	Nombre de projets			Montants en dinars		
	Tr.1 2011	Tr.1 2010	Exercice 2010	Tr.1 2011	Tr.1 2010	Exercice 2010
Nouveaux promoteurs	0	0	0	0	0	0
Secteur agricole						
Secteur industriel						
Secteur des services						
Secteur touristique						
Restructuration, mise à niveau, privatisation	0	0	0	0	0	462 371
Secteur agricole						
Secteur industriel			2(*)			462 371
Secteur des services						
Secteur touristique						
Autres projets	0	0	0	0	0	0
Secteur agricole						
Secteur industriel						
Secteur des services						
Secteur touristique						
TOTAL	0	0	2(*)	0	0	462 371

(*) dont une sortie partielle

Portefeuille d'investissement de la société TUNINVEST SICAR

Portefeuille d'investissement par zone géographique	PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			
	Nombre		Montant	
	Au 31-03-2011	Au 31-12-2010	Au 31-03-2011	Au 31-12-2010
Tunis	7	7	2 308 482	2 308 482
Cap Bon	1	1	138 303	138 303
Sahel	1	1	399 655	399 655
Sfax	3	3	1 145 100	1 145 100
TOTAL	12	12	3 991 540	3 991 540
VALEUR COMPTABLE NETTE			3 131 440	3 131 440

Portefeuille d'investissement par secteur	PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT			
	Nombre		Montant	
	Au 31-03-2011	Au 31-12-2010	Au 31-03-2011	Au 31-12-2010
Secteur agricole				
Secteur industriel et textile	5	5	1 682 283	1 682 283
Secteur des services	5	5	2 003 583	2 003 583
Industries Chimiques & Pharmaceutiques	2	2	305 674	305 674
TOTAL	12	12	3 991 540	3 991 540

Commentaires sur les indicateurs 1er Trimestre 2011

- 1- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs du 1^{er} trimestre sont d'ordre comptable
- 2- Le rapport n'est pas basé sur des estimations
- 3- Les fonds propres ont été actualisés pour refléter l'activité du 1er Trimestre 2011
- 4- Suite au contrôle fiscal dont Tuninvest Sicar a fait l'objet au titre des exercices 1998 à 2007, l'administration fiscale a confirmé par un arrêté de taxation d'office en date du 1er septembre 2010 le montant de sa notification initiale de 2.743.838 dinars en date du 22 décembre 2008.

Il convient de noter que ce montant n'a pas été provisionné sur les comptes de Tuninvest Sicar.

Tuninvest SICAR a décidé de faire un recours en opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES *

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES- STAR-**

Siège Social :Square Avenue de Paris, 1080 Tunis

La SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR- publie, ci-dessous, ses indicateurs d'activité trimestriels relatifs au 1^{er} trimestre 2011.

Unité : 1000 dinars

Primes Emises Nettes d'Annulations et de Ristournes /Exercice En cours de coassurances et de Taxes

Branches	1er Trimestre 2011	1er Trimestre 2010	Année 2010
Automobile	39 485	40 323	106 834
Incendie et Risques Divers	7 914	16 031	25 995
Transport	3 567	4 481	23 019
Autres Branches	15 675	14 862	52 023
Total Non Vie	66 641	75 697	207 870
Vie	1 579	1 837	7 510
Total Général	68 220	77 535	215 381

PRIMES CEDEES

Branches	1er Trimestre 2011	1er Trimestre 2010	Année 2010
Automobile	0	0	258
Incendie et Risques Divers	3 310	7 486	12 608
Transport	1 949	2 122	17 388
Autres Branches	0	0	336
Total Non Vie	5 258	9 608	30 589
Vie	6	4	86
Total Général	5 264	9 612	30 675

Commissions Echues

Branches	1er Trimestre 2011	1er Trimestre 2010	Année 2010
Automobile	2 001	2 143	7 901
Incendie et Risques Divers	677	717	1 623
Transport	58	53	252
Autres Branches	540	346	1 357
Total Non Vie	3 276	3 260	11 133
Vie	262	575	2 237
Total Général	3 538	3 834	13 369

SINISTRES REGLES

Branches	1er Trimestre 2011	1er Trimestre 2010	Année 2010
Automobile	20 074	20 252	82 444
Incendie et Risques Divers	1 162	1 641	7 476
Transport	169	420	2 160
Autres Branches	11 110	10 989	44 025
Total Non Vie	32 514	33 303	136 106
Vie	458	373	1 291
Total Général	32 972	33 676	137 397

- Suite -

SINISTRES DECLARES (NOMBRE)

Branches	1er Trimestre 2011	1er Trimestre 2010	Année 2010
Automobile	11 126	10 070	38 270
Incendie et Risques Divers	631	754	2 997
Transport	53	197	416
Autres Branches*	127 794	147 294	518 415
Total Non Vie	139 604	158 315	560 098
Vie	85	67	279
Total Général	139 689	158 382	560 377

*DONT BULLETINS DE SOINS (GROUPE MALADIE) : 127 291 au 31/03/2011 contre 146 756 au 31/03/2010

PRODUITS FINANCIERS ECHUS*

	1er Trimestre 2011	1er Trimestre 2010	Année 2010
TOTAL	6 282	5 942	31 542

*Les revenus financiers sont comptés, à partir de 2011, sur la base des intérêts courus.

* Les chiffres sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches (Sinistres Réglés , Sinistres déclarés, Primes Cédées ,Commissions) et Revenus Financiers.

* Les commissions, les acceptations et les primes cédées du premier trimestre 2011 sont provisoires.

LES FAITS SAILLANTS DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCES - STAR - EN FIN MARS 2011

Le premier trimestre de l'année 2011, enregistre:

- Une diminution du total des primes nettes de 12% suite à la baisse des primes des branches Automobile (-2%), Vie (-14%), Transport (-20%) et Incendie Risques Techniques et divers (-51%).

La non réalisation de certains contrats (suite aux appels d'offres) est à l'origine des baisses enregistrées pour les branches Incendie Risques Techniques et divers et transport.

- L'assurance Groupe enregistre une évolution des primes de 5,3%.
- Les règlements de sinistres diminuent de 2.1 %.
- Les produits financiers évoluent de 5,7%.

Concernant les événements de janvier 2011, la STAR a enregistré :

- 1- des déclarations de sinistres en incendie et multirisques professionnels, suite émeutes et mouvements populaires, pour une valeur globale de 5,036 M D. Toutefois, la couverture en réassurance dont dispose la société lui permet d'être à l'abri de tout risque menaçant la pérennité de son exploitation.
- 2- Pour l'assurance automobile, et plus particulièrement les garanties 'Incendie et Vol', le nombre des déclarations au courant du premier trimestre 2011 enregistre une forte progression atteignant 294 dossiers contre 101 dossiers pour le premier trimestre de 2010. Les experts ont été missionnés pour évaluer les dégâts subis et identifier les causes exactes des sinistres, afin de vérifier leur imputabilité aux événements survenus.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES *

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**TUNISIE LAIT**

Siège social : Centrale Laitière de Sidi Bou Ali 4040 SOUSSE

La Société TUNISIE LAIT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2011.

Désignations	1er TRIMESTRE		ANNUEL provisoire
	2010	2011	2010
Revenus (en millions de dinars)	18,21	16,62	70,43
Production (en millions de litres)	22,18	14,608	73,306
Investissements (en millions de dinars)	0,075	0,238	2,471
Endettement (en millions de dinars)	44,7	45,31	44,62
à long terme	36,4%	33%	33%
à court terme	63,6%	67%	67%

Formules :

Revenus = chiffre d'affaires HT.

Production = volume de la production

Endettements = passifs courants + passifs non courants.

Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs :

Ces indicateurs ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables.

Commentaires :

Suite aux événements qu'a connus la TUNISIE après le 14 janvier 2011,

- Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2011 a enregistré une baisse de 8,7 % par rapport à celui du 1^{er} trimestre 2010.
- La production du 1^{er} trimestre 2011 a baissé de 34 % par rapport à celle du 1^{er} trimestre 2010.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

بلاغ الشركات*

المؤشرات الثلاثية حول نشاط الشركة

الشركة التونسية لأسواق الجملة

طريق نعلان بنز القصعة بن عروس

تتشر الشركة التونسية لأسواق الجملة مؤشرات حول نشاطها المتعلقة بالثلاثية الاولى 2011.

الوحدة: 1000 دينار

السنة المحاسبية	من 2010-01-01 إلى 2010-03-31	من 2011-01-01 إلى 2011-03-31	الثلاثية الأولى لسنة 2010	الثلاثية الأولى لسنة 2011	البيانات
<u>7.846,1</u>	<u>1.672,3</u>	<u>1.435,1</u>	<u>1.672,3</u>	<u>1.435,1</u>	I- الإيرادات
58,1	12,6	9,2	12,6	9,2	- المداخل المتأتية من بيع التسلج
1.160,8	272	269,4	272	269,4	- المداخل المتأتية من كراءات المياني
6.167,5	1.268,1	1.061,1	1.268,1	1.061,1	- المداخل المتأتية من إسداء الخدمات (التسيه على رقم المعاملات)
190,7	42,4	39,4	42,4	39,4	- مداخل بيع المطبوعات الخصوصية
227,5	58	40,8	58	40,8	- مداخل الأوراق المالية للتوظيف
41,5	19,2	15,2	19,2	15,2	- إيرادات أخرى
<u>7.336,7</u>	<u>1.573,9</u>	<u>1.613,6</u>	<u>1.573,9</u>	<u>1.613,6</u>	II- الأعباء
-	-	-	-	-	- الأعباء المالية
4.519,3	987,5	1.147	987,5	1.147	- أعباء الاستغلال
(2.912,9)	(634,9)	(716,7)	(634,9)	(716,7)	(من بينها مصاريف الأعيان)
2.817,4	586,4	517,2	586,4	517,2	- أعباء الاستغلال الأخرى

الأرقام حسب المعطيات المحاسبية الوقتية.

الملاحظات:

(1) سجلت الإيرادات خلال الثلاثي الأول من سنة 2011 تراجعاً بـ 237,2 أد مقارنةً بالثلاثية الأولى من سنة 2010 ويعود ذلك بالأساس إلى انخفاض رقم معاملات السوق نتيجة بعض الصعوبات التي مرت بها البلاد خلال هذه الفترة .

(2) سجلت الأعباء خلال الثلاثي الأول من سنة 2011 ارتفاعاً طفيفاً بـ 39,7 أد (2,5%) مقارنةً بنفس الفترة من سنة 2010 .

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES
SOCIETES(*)**

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

**SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES
- SIAME-**

Siège social : ZI 8030 GROMBALIA.

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques -SIAME- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2011.

Chiffres En DT

<u>Indicateur</u>	<u>Du début de l'ex 2011 à la fin du 1^{er} trim 2011</u>	<u>Du début de l'ex 2010 à la fin du 1^{er} trim 2010</u>	<u>Exercice 2010</u>
Revenus (Marché local)	1.261.529	2.429.925	12.108.770
Revenus (Marché de l'export)	1.962.319	1.742.047	9.595.202
<u>Total des Revenus</u>	<u>3.223.848</u>	<u>4.171.972</u>	<u>21.703.972</u>
<u>Production</u>	<u>4.432.206</u>	<u>4.211.276</u>	<u>19.801.649</u>
Investissements matériels	7.900	249.558	1.121.367
Investissements immatériels	144.288	0	11.938
<u>Total des Investissements</u>	<u>152.188</u>	<u>249.558</u>	<u>1.133.305</u>
Encours dettes à moyen et long terme	2.746.395	3.517.657	3.034.611
Financements de stock	0	0	0
Préfinancement à l'export	0	0	0
Financements droits de douane	0	381.959	0
Financement en devises	358.064	448.057	0
Encours Escompte	915.339	2.867.317	0
Liquidités disponibles / Découvert bancaire	-965.495	-861.579	-1.171.096
<u>Total Endettement</u>	<u>3.054.303</u>	<u>6.353.411</u>	<u>1.863.515</u>

1) Ces indicateurs ont été calculés ainsi :

- Revenus : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période.
- Production au 31/03/2011 et au 31/12/2010 selon la formule :
(Revenus de la période – Stock initial PF et encours + Stock final PF et encours)
- Endettement : tel qu'il ressort des données comptables arrêtées en fin de période.
- Investissements : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période.

2) Commentaire des indicateurs :

Chiffre d'affaires

Les revenus de la société ont accusé un repli de -22,7% au terme du premier trimestre de l'année en cours par rapport aux revenus enregistrés à la même période de l'année 2010. Cette baisse s'explique par l'effet compensé de :

- Suite -

- ✓ La régression des ventes locales de -48 % soit -1.168.396 dinars résultant de :
 - La diminution des ventes à la STEG de -774.419 dinars soit -63,5% du fait des décalages des commandes en cours.
 - Des ventes sur le marché local privé de -393.982 dinars soit -32,5% par rapport au 1^{er} trimestre 2010. Cette baisse s'explique par le gel de commandes de la part de nos distributeurs qui ont dû fermer leurs points de ventes pendant plusieurs semaines après la révolution.
- ✓ De l'amélioration des ventes à l'export de +12,6 % soit +220.272 dinars résultant essentiellement de l'augmentation des exportations sur les marchés Irakien et Marocain.

Compte tenu des commandes en cours, l'écart négatif des ventes sur le marché local demeure surmontable et peut être rattrapé durant les mois à venir.

Investissements

Les investissements réalisés durant les trois premiers mois de l'année en cours ont totalisé 152 188 Dinars, représentant la quote-part des travaux réalisés dans le cadre de la construction de nouveaux ateliers de production de compteurs électriques et d'appareillage de sécurité et dont les travaux ont démarré au milieu de l'exercice écoulé.

Endettement

L'endettement bancaire de la SIAME au 31 Mars 2011 a enregistré une baisse consistante de -3.299.108 dinars soit -52 % par rapport à son niveau au 31 mars 2010. Toutefois, comparé par rapport à son niveau au 31 Décembre 2010 l'endettement de la SIAME a enregistré un besoin additionnel de 1.190.788 dinars destiné à :

- Honorer les engagements pris en 2010 et qui échoient en 2011.
- Financer les approvisionnements en matières premières et composants pour les marchés en cours d'exécution. D'ailleurs, les financements détaillés dans le tableau récapitulatif, correspondent à des besoins ponctuels et de courtes durées donc rattachés au cycle d'exploitation.

Continuité d'exploitation

Nous rappelons que durant les événements qu'a connus notre pays au cours de la première quinzaine du mois de janvier 2011, la SIAME n'a enregistré aucun événement susceptible d'altérer les actifs de la société ni la continuité de son exploitation.

Quant aux perspectives pour le reste de l'année elles sont prometteuses et notre carnet de commandes est assez garni, ce qui augure d'un exercice prometteur.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES *

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

Siège Social :70/72, Avenue Habib Bourguiba BP 520-1080 Tunis

La BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2011.

LIBELLES	PREMIER TRIMESTRE 2011	PREMIER TRIMESTRE 2010	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2011 AU 31/03/2011	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2010 AU 31/03/2010	31/12/2010	VARIATION 1er Trim.11/ 1er Trim.10
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	110 546 127,450	97 338 468,607	110 546 127,450	97 338 468,607	427 311 550,901	13,6%
* Intérêts	77 356 708,465	65 018 120,959	77 356 708,465	65 018 120,959	285 947 556,270	19,0%
* Commissions en produits	15 220 123,733	13 113 267,261	15 220 123,733	13 113 267,261	62 947 212,761	16,1%
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	17 969 295,252	19 207 080,387	17 969 295,252	19 207 080,387	78 416 781,870	-6,4%
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	32 788 301,615	30 058 350,436	32 788 301,615	30 058 350,436	123 355 425,958	9,1%
* Intérêts encourus	32 308 942,260	29 387 668,940	32 308 942,260	29 387 668,940	119 201 437,606	9,9%
* Commissions encourues	479 359,355	670 681,496	479 359,355	670 681,496	4 153 988,352	-28,5%
* Autres charges	-	-	-	-	-	-
3- Produit net bancaire	77 757 825,834	67 280 118,171	77 757 825,834	67 280 118,171	303 956 124,943	15,6%
4- Autres produits d'exploitation	880 482,380	761 967,964	880 482,380	761 967,964	3 318 967,486	15,6%
5- Charges opératoires, dont:	43 042 701,522	38 558 136,328	43 042 701,522	38 558 136,328	171 850 278,287	11,6%
* Frais de personnel	30 839 575,434	26 715 942,592	30 839 575,434	26 715 942,592	120 234 802,427	15,4%
* charges générales d'exploitation	8 912 955,473	8 228 267,778	8 912 955,473	8 228 267,778	36 206 493,950	8,3%
6- Structure du portefeuille :	-	-	741 333 128,290	885 123 890,140	777 599 064,260	-16,2%
* Portefeuille-titres commercial	-	-	505 294 238,985	668 254 628,867	543 576 942,732	-24,4%
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	236 038 889,305	216 869 261,273	234 022 121,528	8,8%
7- Encours des crédits	-	-	4 617 246 754,217	3 882 869 467,191	4 291 122 765,931	18,9%
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	5 445 636 932,727	5 173 141 814,968	5 601 795 410,481	5,3%
* Dépôts à vue	-	-	2 467 986 918,035	2 218 027 701,004	2 579 795 309,470	11,3%
* Dépôts d'épargne	-	-	1 270 454 158,390	1 154 742 091,763	1 265 463 528,876	10,0%
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	144 345 352,516	155 500 665,952	143 981 568,323	-7,2%
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000	-
* Emprunts subordonnés	-	-	49 961 473,039	65 715 872,254	48 984 773,477	-24,0%
* Ressources spéciales	-	-	94 383 879,477	89 784 793,699	94 996 794,846	5,1%
10- Capitaux propres	-	-	522 017 734,899	496 197 762,070	521 921 632,001	5,2%

- Suite -

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/03/2011

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2011.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2011 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-03-2011 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle numéro 24 que par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-03-2011 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2011 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-03-2011.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2011. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2011 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

1. Les règles de conversion des opérations en devises

La conversion des opérations en devises est effectuée conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de Mars 2011 et de la position de change en devises convertie sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de Mars 2011. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-03-2011.

- Suite -

4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier trimestre 2011, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2010 que celles relatives à l'année 2011.

Les données relatives à l'année 2010 sont conformes à celles publiées en avril 2010 dans le cadre des indicateurs du premier trimestre 2010 à l'exception de quelques retraitements qui ont été opérés au niveau de certaines rubriques de l'état de résultat et de la structure du portefeuille qui sont détaillés comme suit :

Au niveau des produits d'exploitation bancaire :

Au niveau de la situation du 31/12/2010, la Banque a adopté une nouvelle méthode de calcul des revenus du Portefeuille Titres Commercial et plus précisément des revenus des BTA. Pour le besoin de la comparabilité entre une période et une autre, il a été procédé à un retraitement des revenus des BTA relatif au premier trimestre 2010.

Ce retraitement a donné lieu à la diminution des produits d'exploitation bancaire et en conséquence du Produit Net Bancaire de 815 757,930 Dinars en passant de 98 154 226,537 Dinars dans l'ancienne situation à 97 338 468,607 Dinars dans la nouvelle situation. Ce retraitement concerne le poste suivant :

RUBRIQUE	Nouvelle situation	Ancienne situation	Variation
Revenus du Portefeuille Titres Commercial et d'investissement et Opérations Financières	19 207 080,387	20 022 838,317	- 815 757,930

Au niveau de la Structure du Portefeuille :

Ce retraitement a engendré aussi une baisse pour le même montant au niveau de la rubrique « Structure du Portefeuille ».

II- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier trimestre 2011 à 110 546 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 32 788 mD au titre du premier trimestre 2011.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

- Suite -

1. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

2. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

3. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

4. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

5. Capitaux propres

Dans l'attente de la tenue de l'AGO des actionnaires qui décidera l'affectation du résultat de l'exercice 2010, les capitaux propres au 31/12/2010 sont présentés avant affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier trimestre 2010 et du premier trimestre 2011 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

- Suite -

NOTE EXPLICATIVE SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 31 MARS 2011

La BIAT a clôturé le premier trimestre 2011 avec les résultats suivants :

- ⇒ Des encours de crédits de 4617,2 MD, enregistrant une progression de 18,9% par rapport au premier trimestre 2010 ;
- ⇒ Des encours de dépôts de 5445,6 MD, en accroissement de 5,3%, avec des composantes dépôts à vue et dépôts d'épargne évoluant respectivement à 11,3% et 10,0% ;
- ⇒ Des produits d'exploitation bancaire de 110,5 MD, en augmentation de 13,6% ;
- ⇒ Des charges d'exploitation bancaire de 32,8 MD, évoluant de 9,1% ;
- ⇒ Un PNB de 77,8 MD, en accroissement de 15,6% ;
- ⇒ Des charges opératoires de 43,0 MD, évoluant à 11,6%.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES (*)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE DE TEBOULBA****-SOPAT-**

Siège social : Avenue de 23 janvier- BP 19- 5080 Téboulba.

La Société de Production Agricole de Téboulba –SOPAT- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2011.

Indicateurs	1 er Trimestre			Cumul au 31/03			Exercice 2010
	2011	2010	Var en %	2011	2010	Var en %	
- CA viandes	10 064	10 864	-7%	10 064	10 864	-7%	43 623
- CA Aliments et poussins	2 568	1 547	66%	2 568	1 547	66%	10 398
Chiffre d'affaires en MDT	12 632	12 411	2%	12 632	12 411	2%	54 021
- Production Viandes et dérivés en tonne	4 356	4 322	1%	4 356	4 322	1%	11 050
- Production Aliments en tonne	9 937	7 914	26%	9 937	7 914	26%	37 440
Total P° en tonne	14 293	12 236	17%	14 293	12 236	17%	48 490
Investissements en MDT	419	170	147%	419	170	147%	2 741
Endettement LMT en MDT	-	-	-	6 677	2 368 (*)	182%	3 866
Crédit de gestion en MDT (**)	-	-	-	7 279	5 968	22%	7 983

(*) : Ce montant comporte aussi bien le solde des crédits bancaires que le leasing, alors que l'information communiquée lors des indicateurs du 31 mars 2010 ne le comporte pas.

(**) : Ne comporte pas l'escompte commercial.

L'analyse des indicateurs trimestriels de la société amène aux explications suivantes :

1. Sur le plan de l'exploitation :

Le chiffre d'affaires de la **SOPAT** s'établit, pour le premier trimestre 2011, à 12 632 Millions de dinars soit une croissance **de 2%** par rapport au premier trimestre 2010. Cette stabilité indique que la société a réussi de se prémunir contre l'instabilité politique vécu par le pays lors de cette période et de maîtriser sa force de vente.

La production annuelle de viande a gardé une certaine stabilité par rapport au premier trimestre 2010 soit 4 356 tonnes en 2011 contre 4 322 tonnes en 2010. Ceci est expliqué par la baisse graduelle des ventes de viandes (7% par rapport à 2010) et par la liquidation des stocks importants existants à la clôture de l'exercice 2010.

- Suite -

1. Sur le plan de l'investissement :

Au niveau des investissements, la **SOPAT** a réalisé des investissements de l'ordre de 419 KDT principalement des importations d'équipements d'abattoir et l'extension de centre d'élevage.

2. Sur le plan des engagements bancaires :

Les engagements bancaires à long et moyen terme de la **SOPAT** ont connu une augmentation significative de l'ordre de 182% par rapport au premier trimestre 2010 et ont atteint 6 677 KDT au 31 mars 2011, suite à l'octroi de nouveau crédit à long et à moyen terme.

En effet, les anciens crédits ont été totalement remboursés et la société procède au renouvellement de ses crédits long terme pour assurer le financement de ses investissements et accompagner sa politique d'extension.

Quant aux crédits de gestion, ils ont connu une évolution de l'ordre de 22% qui s'explique par l'augmentation des besoins de financement au niveau de l'exploitation suite à la politique d'intégration de l'activité Poulet et aux besoins de financement de stocks additionnelle suite à l'augmentation des stocks de produits finis.

3. Les perspectives :

Compte tenu du niveau d'activité attendu et de l'étendue de nos carnets de commande, nous estimons améliorer notre part de marché et compresser nos coûts de revient

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2011 - AS - 287

Paiements de dividendes

**SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE
- SPDIT SICAF -**

Siège Social : Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPDIT tenue le 21 Avril 2011 et statuant sur l'exercice 2010, a approuvé un dividende de **0,420D par action**. La mise en paiement sera effectuée à partir du **27 Avril 2011**.

2011 - AS - 290

AVIS DES SOCIETES ***COMMUNIQUE DE PRESSE****COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
-CIL-**

Siège social : 16 Avenue Jean Jaures -1001 Tunis

La Compagnie Internationale de Leasing informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 21 avril 2011 a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2010 et il a arrêté les Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2010 qui ont été soumis aux Commissaires aux Comptes. En outre, le Conseil a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire et de proposer à ladite assemblée, la distribution d'un dividende de 0,750 Dinars par action.

Le conseil a décidé aussi de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour décider d'augmenter le capital de 20 MDT à 25 MDT par incorporation des réserves et la distribution d'une action gratuite pour quatre actions anciennes. Les actions nouvelles prendront jouissance à partir du 01 janvier 2011.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME –OPF–

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au premier trimestre 2011 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2011. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2010 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2011. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

CET AVIS ANNULE ET REMPLACE CELUI PUBLIE LE 07 AVRIL 2011

**OFFRE A PRIX FERME –OPF–
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIETE «TELNET HOLDING»**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société «TELNET HOLDING».

Dans le cadre du prospectus, la société «TELNET HOLDING» a pris les engagements suivants :

- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs des actions acquises dans le cadre l'Offre à Prix Ferme. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions «Telnet Holding» acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation.
- Tenir une communication financière au moins une fois par an portant sur l'évolution des activités du groupe Telnet Holding et les perspectives d'évolution et de développement.
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse.
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Epargne.
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les deux filiales Telnet Incorporated et Telnet Technologies

Aussi, les actionnaires actuels de la société « Telnet Holding » sont tenus de respecter les engagements suivants :

- ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction;
- ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

(suite)

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «TELNET HOLDING» AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La société «TELENET HOLDING» a demandé l'admission au marché principal de la cote de la bourse de Tunis de la totalité des actions ordinaires, y compris celles objet de l'offre, toutes de mêmes catégorie, de nominal 1 dinar et composant la totalité de son capital.

La Bourse a accordé, en date du 18 février 2011 son accord de principe quant à l'admission des actions de «TELENET HOLDING» au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il est à signaler que cet accord de principe a été octroyé sur la base d'une évaluation de la société « Telnet Holding » ayant abouti à un prix d'introduction de 6 DT, soit une décote de 10% par rapport à la moyenne pondérée et de 11,3 % par rapport à la médiane. Toutefois, compte tenu de la conjoncture économique actuelle que connaît la Tunisie, et sur recommandation du Conseil de la Bourse, les actionnaires de « Telnet Holding » ont décidé d'appliquer une décote supplémentaire de 3,2% par rapport à la moyenne pondérée et de 3% par rapport à la médiane (soit une décote totale de 13,2% par rapport à la moyenne pondérée et de 14,3% par rapport à la médiane). Ainsi, le prix par action ancienne ou nouvelle, dans le cadre de la présente offre à prix ferme, sera de 5,8 dinars.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société Telnet Holding se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 5,800 dinars l'action nouvelle ou ancienne et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

1- Présentation de la société :

1-1 Dénomination sociale	: TELNET HOLDING SA
1-2 Siège social	: Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène
1-3 Téléphone	: +216 71 706 922
1-4 Fax	: +216 71 706 939
1-5 Site Web	: www.groupe-telnet.net
1-6 Email	: info@groupe-telnet.net

1-7 Objet social :

La société a pour objet :

- Toutes prises d'intérêts et participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux ;
- La participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles, tunisiennes et/ou étrangères, d'apports, de commandite, de souscriptions, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- Généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

Le tout, tant pour elle même, que pour le compte de tiers en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avance de fonds, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou locations de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tous autres modes.

(suite)

2- Caractéristiques et modalités de l'opération :

2-1 Contexte et objectifs de l'opération :

Opérant dans un secteur de haute technologie avec des taux de croissance très élevés, le Groupe Telnet doit disposer de moyens de financement adaptés à ses ambitions et à ses perspectives de développement à moyen et long-termes ; tout en préservant sa solidité financière, gage de pérennité et d'indépendance. C'est cette analyse qui a décidé les actionnaires de Telnet à procéder à l'introduction de la structure Holding du Groupe à la Bourse de Tunis ; qui permettra d'atteindre ou de faciliter la réalisation des principaux objectifs suivants:

- La diversification des sources de financement du Groupe et l'ouverture d'un canal permanent de mobilisation de fonds propres,
- Le renforcement de la notoriété du Groupe auprès de ses clients,
- La création d'un instrument supplémentaire de motivation et de fidélisation du personnel du Groupe,
- La création d'une assise financière solide à même de financer les projets de développement futurs du Groupe. Des projets de développement sont identifiés et sont à un stade avancé d'étude dont notamment le projet de Telnet Electronics.

2-2 Décisions ayant autorisé l'opération

2-2-1 Décision ayant autorisé l'offre

Sur proposition du Conseil d'Administration du 21 mai 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Telnet Holding tenue le 25 juin 2010 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société par une introduction de ses titres au marché principal de la cote de bourse et a donné tous les pouvoirs au conseil d'administration et au directeur général, Monsieur Mohamed Frikha, pour accomplir toutes les démarches nécessaires, d'études, d'évaluation et de procéder par l'aboutissement de cette opération à l'introduction de la société à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2-2-2 Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mars 2011 a décidé d'augmenter le capital social de 10 200 000 Dinars à 11 028 000 Dinars par souscription en numéraire d'un montant de 828 000 Dinars et l'émission de 828 000 actions au prix d'émission de 5,800 Dinars représentant un nominal de 1 Dinar et une prime d'émission de 4,800 Dinars à libérer intégralement à la souscription.

2-2-3 Droit préférentiel de souscription

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mars 2011 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription à ladite augmentation du capital.

Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

2-3 Cadre de l'offre

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché de 2 070 000 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune et ce, dans le cadre d'une offre à prix ferme :

- 828 000 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital de la société, représentant 7,51 % du capital après réalisation de cette augmentation.
- 1 242 000 actions anciennes provenant de la cession par les actionnaires actuels d'actions anciennes, représentant 11,26 % du capital après la réalisation de ladite augmentation.

(suite)

2-4 Modalité de l'offre

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions. Chaque quotité est composée de deux actions nouvelles à souscrire en numéraire et de trois actions anciennes à acheter. Ainsi l'offre porte sur l'acquisition par le public de 414 000 quotités.

2-5 Période de validité de l'offre :

L'offre est ouverte au public du **19 avril 2011 au 10 mai 2011 inclus**.

2-6 Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles et anciennes offertes porteront jouissance à partir du 1^{er} Janvier 2011.

2-7 Prix de l'offre

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «TELENET HOLDING», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé comme suit :

- 5,800 dinars par action ancienne
- 5,800 dinars par action nouvelle

Soit 29 dinars par quotité.

2-8 Établissements domiciliataires :

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des actions de la société Telnet Holding exprimées dans le cadre de la présente offre.

Toutefois, la somme relative à l'augmentation du capital sera versée au compte indisponible N°08 601 00019 32 00189 2 01 ouvert auprès de la BIAT agence Charguia II

2-9 Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte de manière concomitante sur une cession de 1 242 000 actions anciennes et sur une souscription à 828 000 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation de capital réservée au public. Au total, l'offre porte sur 2 070 000 actions soit 18,77 % du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mars 2011.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'offre à prix ferme. Il s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune de deux actions nouvelles et de trois actions anciennes, soit un total de 414 000 quotités offertes.

Les quotités offertes dans le cadre de l'offre à prix ferme seront réparties en cinq catégories :

- **Catégorie A :** 82 800 quotités offertes représentant 20 % de l'offre, soit 165 600 actions nouvelles et 248 400 actions anciennes, réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités. Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur.
- **Catégorie B :** 41 400 quotités offertes représentent 10 % de l'offre, soit 82 800 actions nouvelles et 124 200 actions anciennes réservées aux institutionnels autres que les OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités.
- **Catégorie C :** 165 600 quotités offertes représentant 40 % de l'offre, soit 331 200 actions nouvelles, et 496 800 actions anciennes réservées aux personnes physiques ou morales, Tunisiennes ou étrangères sollicitant au minimum 25 quotités.

(suite)

- **Catégorie D** : 82 800 quotités offertes représentant 20 % de l'offre, soit 165 600 actions nouvelles et 248 400 actions anciennes réservées aux personnes physiques ou morales, Tunisiennes ou étrangères sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 250 quotités.
- **Catégorie E** : 41 400 quotités offertes représentant 10% de l'offre, soit 82 800 actions nouvelles et 124 200 actions anciennes réservées aux personnels du groupe TELNET.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement la quantité de quotités demandées et l'identité complète du demandeur.

L'Identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures Tunisiennes : Nom, prénom, nature et numéro de la Pièce d'Identité Nationale.
- Pour les personnes physiques mineures Tunisiennes : Nom, Prénom, date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal.
- Pour les personnes morales Tunisiennes : Dénomination sociale complète et Numéro d'inscription au Registre de Commerce
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM: Dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'Inscription au Registre de Commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les personnes étrangères : le nom, le prénom ou la dénomination sociale et la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 25 quotités correspondant à 50 actions nouvelles et à 75 actions anciennes, ni supérieur à 11 028 quotités correspondant à 22 056 actions nouvelles et à 33 084 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni supérieur à 110 280 quotités correspondant à 220 560 actions nouvelles et à 330 840 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% de l'augmentation du capital social après augmentation du capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par le demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour la catégorie A ne peuvent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataires d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

(suite)

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même Intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre de quotités demandées sera retenue.

Tout Intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle

2-9-1 Mode de répartition des titres :

Les quotités offertes dans le cadre de l'offre à prix ferme seront réparties en cinq catégories :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après augmentation	Répartition en% de l'OPF
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles		
<u>Catégorie A :</u> OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités tout en respectant les dispositions légales notamment celles concernant les ratios prudentiels	82.800	248.400	165.600	3,75%	20%
<u>Catégorie B :</u> Institutionnels autres que les OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités.	41.400	124.200	82.800	1,88%	10%
<u>Catégorie C :</u> Personnes physiques ou morales, Tunisiennes ou étrangères sollicitant au minimum 251quotités.	165.600	496.800	331.200	7,51%	40%
<u>Catégorie D :</u> Personnes physiques ou morales, Tunisiennes ou étrangères sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 250 quotités	82.800	248.400	165.600	3,75%	20%
<u>Catégorie E :</u> Personnel du Groupe TELNET	41.400	124.200	82.800	1,88%	10%
Total	414.000	1.242.000	828.000	18,77%	100%

(suite)

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour les catégories A, B, C et E : Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie D : Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis la catégorie D, puis à la catégorie E.

2-9-2 Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société Telnet Holding, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé comme suit :

- 5,800 Dinars pour les actions anciennes
- 5,800 Dinars pour les actions nouvelles

Le règlement des demandes d'acquisition des actions anciennes et nouvelles s'effectue au comptant auprès de l'intermédiaire en bourse au moment de dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au demandeur dans un délai ne dépassant pas les trois jours de la déclaration du résultat de l'offre.

2-9-3 Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

2-9-4 Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiquées sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de l'AFC et Axis Bourse- intermédiaires en bourse introducteurs et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

2-9-5 Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de dépouillement des demandes d'acquisition, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

(suite)

2-9-6 Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

La STICODEVAM a donné en date du 9 mars 2011 aux actions anciennes de la société Telnet Holding le code ISIN :TN 000 744 0019.

La société Telnet Holding s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par AFC -Intermédiaire en Bourse.

2-10 Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

2-11 Contrat de liquidité et contrat de régulation du cours boursier:

2-11-1 Contrat de liquidité : Les actionnaires de Telnet Holding se sont engagés à consacrer 1 000 000 dinars et 100 000 actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de Telnet Holding. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse Axis Capital Bourse.

2-11-2 Régulation du cours boursier : Les actionnaires de la société « Telnet Holding » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

2-12 Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme – OPF- et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 11/738 du 04 avril 2011, sera, incessamment, mis à la disposition du public auprès de la société «TELNET HOLDING», de AXIS CAPITAL BOURSE- intermédiaire en Bourse- et de l'AFC -Intermédiaire en Bourse- ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 21 AVRIL 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,623%		
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,631%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,647%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,669%	998,755
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,677%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,760%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,767%	1 010,237
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012	4,773%		
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012	4,752%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,908%		1 001,370
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,107%	1 022,029
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,279%	1 059,628
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,359%	1 082,868
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,559%	1 047,796
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,927%		971,552
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,945%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,968%	1 039,061
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,011%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,019%	967,737
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,115%	1 061,228
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,123%		957,478

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	135,352	136,668	136,678		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,838	11,964	11,966		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,214	1,224	1,225		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	32,630	32,999	33,003		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	44,802	45,281	45,285		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	163,775	145,316	146,067		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	669,080	529,152	530,234		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	140,431	117,303	118,507		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	130,841	119,069	119,559		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	116,956	109,703	109,912		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	115,164	106,917	107,123		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	109,195	87,770	88,645		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	165,054	153,336	154,857		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	95,368	89,638	90,149		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
15	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MANAGEMENT	30-mars-07	1 279,506	1 222,687	1 206,458		
16	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	2 218,986	2 126,181	2 100,115		
17	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	122,479	105,326	101,967		
18	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	122,906	115,235	113,086		
19	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 153,132	1 137,490	1 136,484		
20	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	129,272	112,492	107,646		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	14,956	13,550	13,033		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 844,815	5 498,505	5 435,920		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 613,950	6 373,858	6 328,790		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,293	1,999	1,987		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,846	1,701	1,699		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,162	0,997	0,971		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,201	109,409	109,421
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	23/03/11	3,758	104,529	101,831	101,841
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	15/03/11	3,741	105,198	102,598	102,608
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,030	104,229	104,240
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	04/04/11	4,309	103,814	100,692	100,702
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,102	108,166	108,176
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	103,928	105,154	105,165
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	18/04/11	3,925	103,973	101,253	101,264
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	18/04/11	3,882	104,106	101,398	101,408
36	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	105,976	106,938	106,948
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	102,920	104,093	104,103
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	21/03/11	4,067	104,302	101,449	101,460
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,065	105,172	105,182
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,546	107,651	107,662
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	11/04/11	3,798	106,200	103,440	103,450
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	102,642	103,597	103,604
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	102,948	104,035	104,045
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,540	105,655	105,665
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,457	103,658	103,668
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	106,156	107,176	107,186
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,166	105,117	105,128
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	102,745	103,923	103,934
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,552	105,613	105,623
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,763	105,858	105,867
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,001	103,007	103,016

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,536	10,646	10,647
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,067	105,245	105,255
54	FCP HELION MONEO	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	100,419	100,427
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,112	103,208	103,281
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	75,602	70,693	71,098
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	155,524	138,191	139,051
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 553,686	1 371,513	1 380,827
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	18/04/11	2,720	112,581	101,295	101,662
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	18/04/11	1,563	116,359	104,426	104,923
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	95,575	79,173	79,866
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	21/03/11	0,375	16,523	15,629	15,640
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	277,442	251,699	253,202
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	51,249	43,986	44,479
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	2 257,144	1 984,107	1 997,069
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	78,987	73,181	73,425
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	58,113	55,420	55,591
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	103,331	98,195	98,423
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	113,779	105,712	106,068
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	110,018	95,643	96,258
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,692	11,409	11,437
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,686	12,121	12,164
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	16,636	15,548	15,661
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	17,197	15,533	15,709
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	12,356	11,176	11,240
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	128,457	104,584	105,770
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	131,919	116,486	116,992
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	127,744	120,778	121,008
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	20,621	18,011	18,202
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	102,358	100,144	99,766
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	107,368	104,292	103,718
82	FCP AMEN CEA	Amen Invest	28-mars-11	-	-	-	100,176	100,202
83	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	18/04/11	3,064	150,176	132,293	125,352
84	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,417	9,741	9,567
85	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	123,909	110,870	108,692
86	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	117,002	113,723	112,889
87	FCP ACTIONS DEFENSIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	99,291	98,740
88	FCP ACTIONS PROACTIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	98,769	97,758
89	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	184,646	169,153	165,135
90	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	162,241	153,223	151,565
91	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	140,166	137,971	137,275
92	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	10 740,784	9 381,823	9 220,037
93	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	192,968	182,517	171,938
94	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	109,114	113,895	113,534
95	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 439,547	1 324,844	1 273,417
96	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	107,049	98,266	96,024
97	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	107,735	103,338	102,291
98	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	10 395,971	9 779,597	9 570,127

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

IMPRIMERIE

du
CMF
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION ANNUELLE DE PHENICIA SEED FUND
ARRETEE AU 31/12/2010**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2010**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société « *Alternative Capital Partners* » après accord des souscripteurs du fonds, nous vous présentons notre rapport relatif à l'examen des comptes du fonds « *PHENICIA SEED FUND* » se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- L'audit des états financiers du fonds d'amorçage « *PHENICIA SEED FUND* », tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir un actif net de 6.708.297 DT, y compris le déficit de l'exercice s'élevant à 174.382 DT, et
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I. Responsabilité de la société de gestion dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Les organes de direction de la société de gestion du fonds sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

II. Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par la société de gestion du fonds « *PHENICIA SEED FUND* ». Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

III. Opinion

A notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du fonds d'amorçage « *PHENICIA SEED FUND* » au 31 Décembre 2010, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément au référentiel des normes comptables internationales.

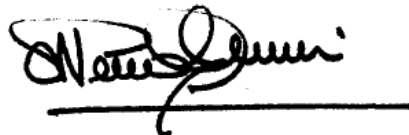
IV. Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations comptables données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés à la société de gestion et aux porteurs de parts sur la situation financière et les états financiers annuels.

CAF membre de
PricewaterhouseCoopers

Abderrahmen FENDRI
Associé



Bilan arrêté
au 31 décembre 2010
(Normes comptables tunisiennes)
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Actif</u>	<i>Notes</i>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
AC1- Portefeuille titres		6 726 922	4 403 881
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5.1.1	3 122 347	2 448 597
b - Obligations et valeurs assimilées	5.1.2	3 604 575	1 955 284
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		10 264	916
Disponibilités	5.1.3	10 264	916
AC 3 - Créances d'exploitation		0	76
<u>TOTAL ACTIVES</u>		<u>6 737 186</u>	<u>4 404 873</u>
<u>Passif</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	5.1.4	19 929	26 234
PA 2- Autres créditeurs divers	5.1.5	8 960	8 960
TOTAL PASSIF		28 889	35 194
ACTIF NET			
CP 1- Capital	5.1.6	7 539 000	5 026 000
CP 2 - Résultats Cumulés		-830 703	-656 321
a - Résultat net des exercices antérieurs		-656 321	-449 466
b- Résultat de l'exercice		-174 382	-206 855
ACTIF NET		6 708 297	4 369 679
<u>TOTAL PASSIVES ET ACTIF NET</u>		<u>6 737 186</u>	<u>4 404 873</u>

**Etat de résultat pour l'exercice
clos le 31 décembre 2010**

*(Normes comptables tunisiennes)
(Exprimé en Dinar Tunisien)*

En DT	Notes	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
PR 1- Revenus du portefeuille titres		125 413	96 540
a - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5.2.1	112 816	96 464
b - Revenus des autres valeurs	5.2.2	12 597	76
PR 2- Revenus des placements monétaires	5.2.3	257	601
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>125 670</u>	<u>97 141</u>
CH 1- Charges de gestion du Fonds	5.2.4	285 228	285 228
<u>Revenu net des placements</u>		<u>-159 558</u>	<u>-188 086</u>
CH 2 - Autres charges	5.2.5	14 824	18 768
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>-174 382</u>	<u>-206 855</u>
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>-174 382</u>	<u>-206 855</u>

Etat de variation de l'actif net de l'exercice clos le 31/12/2010

*(Normes comptables tunisiennes)
(Exprimé en Dinar Tunisien)*

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>-174 382</u>	<u>-206 855</u>
a - Résultat d'exploitation	-174 382	-206 855
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>2 513 000</u>	<u>2 513 000</u>
a- Souscriptions		
Capital	2 513 000	2 513 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>2 338 618</u>	<u>2 306 145</u>
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	4 369 679	2 063 534
b - en fin d'exercice	6 708 297	4 369 679
AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS		
a - en début d'exercice	5 026	2 513
b - en fin d'exercice	7 539	5 026
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	<u>889,813</u>	<u>869,415</u>
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	(2,35%)	(5,87%)

La valeur liquidative calculée sur la base des parts A uniquement est estimée à 894,440 DT

I. Présentation du fonds :

I.1 Présentation du fonds :

Le fonds « PHENICIA Seed Fund » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'amorçage régi par la loi 2005-58 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°8/2007 du 9 juillet 2007.

Le montant projeté du fonds a été fixé à 10.052.000 DT, divisé en 10.000 parts A d'un montant nominal de 1.000 DT chacune et en 52 Parts B d'un montant nominal de 1.000 DT chacune.

Le montant initial du fonds a été fixé au quart du montant projeté, soit à 2.513.000 DT, divisé en 2.500 parts A d'un montant nominal de 1.000 DT chacune et en 13 Parts B d'un montant nominal de 1.000 DT chacune.

Le deuxième quart a été souscrit et libéré courant 2009 soit à hauteur de 2.513.000 DT pour atteindre un total de 5.026.000 DT.

Le troisième quart a été souscrit et libéré courant 2010 soit à hauteur de 2.513.000 DT pour atteindre un total de 7.539.000 DT.

Les souscripteurs du fonds sont les suivants (en DT) :

Désignation	Montant Souscription Initiale	Montant Souscription en 2009	Montant Souscription en 2010	Total Souscriptions et libérations
Souscripteurs				
Amen Bank	250 000	250 000	250 000	750 000
Arab Tunisian Bank	500 000	500 000	500 000	1 500 000
Arab Tunisian Lease	125 000	125 000	125 000	375 000
Banque Européenne d'Investissement	825 000	825 000	825 000	2 475 000
CDC Entreprises	425 000	425 000	425 000	1 275 000
Banque de l'Habitat	250 000	250 000	250 000	750 000
GAT	125 000	125 000	125 000	375 000
Total Parts A	2 500 000	2 500 000	2 500 000	7 500 000
Alternative Capital Partners	7 000	9 000	6 000	22 000
Selma Bellagha	2 000	0	1 000	3 000
Taha Loued	2 000	0	1 000	3 000
Zied Ghorbel	2 000	0	1 000	3 000
Tarek TRIKI	0	2 000	1 000	3 000
Zied Ben Othman	0	2 000	1 000	3 000
Achraf Traouri	0	0	2 000	2 000
Total Parts B	13 000	13 000	13 000	39 000
Total Général des Parts A et B	2 513 000	2 513 000	2 513 000	7 539 000

Le fonds « PHENICIA Seed Fund » a été levé en juillet 2007 pour une durée de 10 ans. Cette période peut être prorogée d'une durée maximum de deux périodes d'un an. La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « Alternative Capital Partners S.A », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

I.2 Objet du fonds :

Le Fonds « PHENICIA Seed Fund » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes. Il intervient essentiellement pour :

- Exploiter les brevets d'invention,
- Achever l'étude technique et économique du projet,
- Développer le processus technologique du produit avant la phase de la commercialisation, et/ou ;
- Achever le schéma de financement.

I.3 Régime fiscal applicable au Fonds :

A- Pour les titulaires des parts :

i) Souscripteurs des parts du Fonds¹ :

Les montants réinvestis dans la souscription aux parts des fonds d'amorçage sont déductibles de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés sans que le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989 ne soit exigible et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions.

ii) Revenus des parts du fonds² :

Les revenus provenant des parts du fonds d'amorçage sont considérés comme étant des revenus distribués et sont exonérés de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

iii) Plus values de cession des parts du fonds³ :

La plus value provenant de la cession des parts du fonds d'amorçage est déductible de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

¹ Articles 3 et 4 de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

² Article 2nd de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

³ Article 1^{er} de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

B- Impôt direct applicable au fonds :

Selon l'article 1er de la loi n°2005-58, les fonds d'amorçage n'ont pas la personnalité morale, ils sont en conséquence en dehors du champ d'application de l'impôt. De ce fait les revenus réalisés par ces dits fonds ne sont pas imposables en Tunisie.

Toutefois, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par les fonds d'amorçage sont soumis à une retenue à la source libératoire et définitive de 20%.

C- Impôt indirect applicable au fonds :

De par la nature de son activité, le fonds « PHENICIA Seed Fund » se trouve être non assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée.

I.4 Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « PHENICIA Seed Fund » a été confiée à la société « Alternative Capital Partners S.A ». Sa rémunération est fixée à :

- 1,875% HT l'an du fonds souscrit, pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements,
- 0,625% HT l'an du fonds souscrit, pour la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.

I.5 Rémunération du dépositaire :

Le dépôt des actifs du fonds « PHENICIA Seed Fund » a été confié à l'Arab Tunisian Bank. Sa rémunération est fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 4.500 DT HT.

II. Faits marquants de l'exercice :

- 1) Au cours de l'exercice 2010, il a été procédé à l'appel et à la libération du troisième quart du fonds.
- 2) Au cours de l'exercice 2010, le fonds a souscrit et libéré un montant global de 673.750 DT dans trois participations, détaillé comme suit :

Libellé	Montant
INDUSTRIES AAGROALIMENTAIRES ABID	350 000
GLOBAL PAYMENT GATEWAY S.A	140 000
ADVANCED WEB SOLUTIONS	183 750
Total	673 750

- 3) Par ailleurs, le fonds a participé à hauteur de 450.000 DT dans l'acquisition d'obligations convertibles en actions « I2A ».

III. Référentiel comptable :

Les états financiers du fonds « PHENICIA Seed Fund », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

IV. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

IV.1 Bases de mesure :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

IV.2 Unité monétaire

Les états financiers du fonds « PHENICIA Seed Fund » sont libellés en Dinar Tunisien.

IV.3 Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers du fonds peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

i-Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii-Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii-Evaluation à la date d'arrêté des situations :

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

iv-Placements à court terme :

Les valeurs mobilières négociables acquises dans l'intention d'être liquidées avant l'expiration d'une année ou qui de part leur nature peuvent être liquidées à brève échéance sont portées parmi les placements courants conformément aux dispositions comptables de la norme tunisienne « NC 07 » relative aux placements.

Lors de leur acquisition, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois de décembre publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative publiée pour la journée du 31 décembre dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

v - Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux

propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

V. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

V.1 Notes sur le bilan :

V.1.1 Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2010 une valeur brute de 3.122.347 DT contre une valeur brute de 2.448.597 DT au 31 décembre 2009 pouvant être détaillés comme suit :

Désignation	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
SANABIL MED S.A	200 000	200 000
MAGAL DIE CASTING S.A	650 000	650 000
SOTUFCA S.A	900 000	900 000
AJIDOO S.A	76 000	76 000
TECFIBER S.A	622 597	622 597
ADVANCED WEB SOLUTIONS S.A	245 000	0
INDUSTRIESAGROALI ABID S.A	350 000	0
GLOBAL PAYMENT GATEWAY S.A	140 000	0
Participation non libérée « ADVANCED WEB SOLUTIONS SA »	(61 250)	0
Total	3 122 347	2 448 597

V.1.2 Obligations et valeurs assimilées :

Les placements en obligations et valeurs assimilées du fonds « PHENICIA Seed Fund », sont afférents à des acquisitions de titres SICAV et des obligations convertibles en actions.

Ils totalisent au 31 décembre 2010 une valeur brute de 3.604.575 DT contre une valeur brute de 1.955.284 DT au 31 décembre 2009, et peuvent être détaillés comme suit :

Libellé	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Bons de Trésors Assimilables	0	490 800
Intérêts Courus sur BTA	0	17 885
AJIDOO S.A obligations convertibles en actions	174 000	174 000
I2A SA obligations convertibles en actions	450 000	0
Placements SICAV	2 980 575	1 272 600
Total	3 604 575	1 955 284

V.1.3 Les disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, les fonds disponibles en banque ouverts au nom du fonds, qui s'élèvent au 31 décembre 2010 à 10.264 DT contre 916 DT au 31 décembre 2009.

V.1.4 Opérateurs Créditeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le dépositaire des actifs du fonds pour 5.311 DT, envers les souscripteurs (compte courant souscripteur) pour 14.518 DT ainsi qu'envers le Conseil du Marché Financier à hauteur de 100 DT.

V.1.5 Autres créditeurs divers :

Figurent sous cet intitulé, les charges à payer afférentes aux honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

V.1.6 Le capital :

Le capital du fonds « PHENICIA Seed Fund » est fermé. Aucune opération de rachat ou de vente de parts A n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

Capital au 31-12-2009	Parts A	Parts B
<i>Montant</i>	5 000 000	26 000
<i>Nombre de titres</i>	5 000	26
<i>Nombre d'actionnaires</i>	7	6
Souscriptions réalisées 2010		
<i>Montant</i>	2 500 000	13 000
<i>Nombre de titres émis</i>	2 500	13
<i>Nombre de nouveaux souscripteurs 2010</i>	0	1
Rachats effectués 2010		
<i>Montant</i>	0	0
<i>Nombre de titres rachetés 2010</i>	0	0
<i>Nombre d'actionnaires sortants 2010</i>	0	0
Autres mouvements 2010		
<i>Plus ou moins values potentielles sur titres</i>	0	0
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>	0	0
<i>Régularisation des sommes non distribuables 2009</i>	0	0
Capital au 31-12-2010		
<i>Montant</i>	7 500 000	39 000
<i>Nombre de titres</i>	7 500	39
<i>Nombre des souscripteurs</i>	7	7

V.2 Notes sur l'état de résultat :

V.2.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements correspondent aux intérêts afférents aux Bons de Trésor Assimilables, aux dividendes et aux plus values des actions SICAV ainsi qu'à la rémunération des Obligations convertibles en Actions. Ils s'élèvent respectivement à 62.776 DT et à 50.040 DT contre 28.120 DT et à 68.344 DT au 31 décembre 2009.

V.2.2 Revenus des autres valeurs :

Les revenus des autres valeurs correspondent à la rémunération du Fonds au titre des sommes mises à la disposition de la société « AJIDOO SA » à hauteur de 11.259 DT et de la société « I2A SA » à hauteur de 1.338 DT.

V.2.3 Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2010 à la somme de 257 DT contre la somme de 601 DT au 31 décembre 2009.

V.2.4 Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent au cours des exercices 2010 et 2009 à la somme de 285.228 DT.

Elles sont afférentes à des honoraires au titre de la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements pour 211.093 DT et à la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière pour 74.135 DT en 2010.

V.2.5 Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, les diverses charges affectées au fonds qui s'élèvent à 14.824 DT dont essentiellement la rémunération des membres du Comité Industriel (353 DT), les commissions du dépositaire du fonds (5.310 DT), les redevances à verser au Conseil du Marché Financier (100 DT) ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes (8.960 DT).

VI Engagements hors bilan:

Aucun engagement hors bilan n'a été constaté à la clôture du présent exercice.